



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DES CÔTES-D'ARMOR

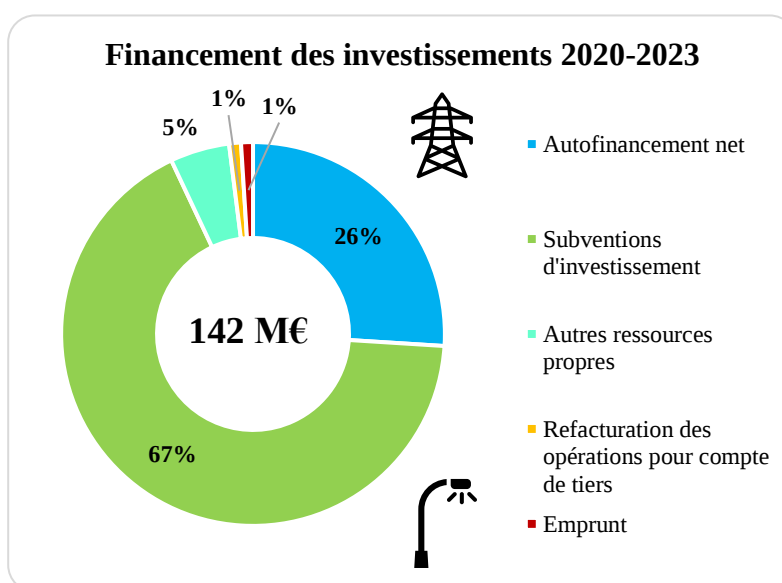
Des activités en faveur du développement des énergies renouvelables à mieux cadrer juridiquement et un réseau d'électromobilité à équilibrer financièrement

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans les Côtes d'Armor, le SDE 22 s'appuie sur sa situation financière favorable pour diversifier ses missions, en faveur du développement des énergies renouvelables. Il doit sécuriser juridiquement l'activité d'installation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités et continuer d'adapter son réseau de bornes de recharges de véhicules électriques, pour atteindre l'équilibre financier.

La chambre a procédé au contrôle simultané des quatre syndicats départementaux d'énergie et de leurs sociétés d'économie mixte (Sem), dans le cadre d'un contrôle coordonné sur les thèmes de la production d'énergies renouvelables et de la mobilité bas carbone.

Une diversification des activités en vue d'animer et accompagner la transition énergétique des collectivités, qui doit être sécurisée juridiquement

Le SDE 22 assure la surveillance et la modernisation du réseau de distribution d'électricité dont la gestion est concédée à Enedis. Cette mission historique continue de représenter son principal poste d'investissement. Pour exercer ces missions, il bénéficie d'une situation financière favorable, déjà constatée par la chambre dans son précédent rapport (octobre 2021) : excédents de fonctionnement stables issus de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), programmes d'investissement soutenus, fortement subventionnés et ciblés sur le cœur de métier, faible endettement, gestion de trésorerie tendue mais qui peut être améliorée.



Depuis une dizaine d'années, le SDE 22 s'appuie sur ces marges de manœuvre pour développer et diversifier son activité pour accompagner la transition énergétique des collectivités. Il intervient directement, ou par l'intermédiaire de la société d'économie mixte Sem Energies 22 et de la société publique locale SPLET'Armor, créées à cet effet. Ces activités doivent être sécurisées juridiquement, en adaptant les compétences statutaires du syndicat.



Dans le domaine de la production d'énergies renouvelables, le SDE 22 se positionne comme un animateur, apportant une expertise technique. Ses investissements directs dans les projets sont portés par la Sem Energies 22, à laquelle la chambre consacre un rapport spécifique. La SPLET'Armor, créée en 2023, pilote des projets photovoltaïques pour le compte des collectivités. Cet outil paraît adapté aux besoins du département, qui ne peut juridiquement adhérer au SDE, mais les modalités des relations avec les communes et intercommunalités sont à l'origine de fragilités juridiques auxquelles le SDE 22 devra remédier.

Un réseau de bornes de recharge développé dans une logique de maillage du territoire, dont la restructuration doit être poursuivie pour atteindre l'équilibre financier

Le SDE 22 a déployé depuis 2015 un réseau de 206 bornes de recharge pour véhicules électriques, dénommé Brev'Car, selon une logique de maillage du territoire départemental. Ces dernières années, il a adapté sa stratégie au développement rapide de l'offre privée prescrit par la loi d'orientation des mobilités de 2019 et a freiné le déploiement des nouvelles bornes.

Le réseau Brev'Car reste cependant structurellement déficitaire. En 2024, un quart seulement des bornes ont été suffisamment fréquentées pour atteindre un équilibre économique, et leur excédent ne suffit pas à couvrir le déficit du reste du réseau. Entre 2019 et 2024, le budget général du syndicat (largement alimenté par la TICFE) a supporté 42 % des dépenses, en méconnaissance de la loi en vigueur au cours de la période examinée, ce qui revient à faire subventionner les usagers de ce service spécifique par l'ensemble des consommateurs d'électricité costarmoricains. Chaque recharge de véhicule électrique a ainsi été financée à hauteur de 4,5 € par l'utilisateur et de 4 € par le syndicat. Le SDE a réduit le déficit du service en 2024 grâce à une augmentation des tarifs associée à une maîtrise des dépenses d'exploitation, mais doit désormais viser l'équilibre financier, au besoin en révisant l'implantation du tiers des bornes dont la fréquentation est la plus faible.

Couverture du coût d'une recharge de véhicule électrique dans le réseau Brev'Car

